

Communiqué
Pour diffusion immédiate

La collecte d'encombrants passera bientôt à votre porte : êtes-vous prêt ?

(Saint-Adolphe-d'Howard, le 14 août 2020) – Les prochaines collectes d'encombrants auront lieu bientôt pour les secteurs bleu et rose du calendrier des collectes qui s'applique au territoire de Saint-Adolphe-d'Howard. Voici quelques éléments à retenir concernant ces collectes spéciales.

Tout comme pour les autres municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, la gestion des matières résiduelles de Saint-Adolphe-d'Howard, dont la collecte des encombrants, a été confiée à la MRC des Pays-d'en-Haut qui en assure la gestion pour l'ensemble des municipalités de son territoire. Les informations qui suivent sont issues du site web de la MRC des Pays-d'en-Haut, section *Matières résiduelles* <https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/environnement/matieres-residuelles-gmr/>

Les encombrants sont des matières résiduelles non industrielles, volumineuses ou pesantes qui ne peuvent être disposées dans un bac roulant. Ces matières ne sont pas ramassées lors de la collecte des déchets domestiques.

Voici quelques points importants pour vous assurer d'une collecte optimale des encombrants :

- Assurez-vous que ces articles ne peuvent être réutilisables, recyclables ou valorisables par des organismes de bienfaisance, ou autres;
- Il est à noter que tous les appareils et composants électroniques, les appareils réfrigérants et les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des encombrants. Ces articles doivent obligatoirement être apportés dans un écocentre;
- Les dates de collectes des encombrants sont disponibles sur votre calendrier de collecte. Lorsqu'une semaine est indiquée, merci de déposer vos articles près de la chaussée la veille au soir de la journée de la collecte spéciale. Le camion sillonne le territoire, une rue à la fois, collecte mais ne repassera pas dans votre secteur.

Dates des collectes d'encombrants

Pour le **secteur bleu**, les citoyens devront s'assurer de déposer leurs encombrants au bord du chemin le **dimanche 23 août**, afin qu'ils puissent être ramassés le 24 ou le 25 août. Pour le secteur rose, les citoyens devront déposer leurs encombrants au bord du chemin le dimanche 30 août en vue de la collecte qui sera effectuée le 31 août ou le 1^{er} septembre.